

Chapitre 4	Circuits de compétitions	p.4000-4001
a-	Programme de développement	p.4002-4003
b-	Calendrier 2018-2019	p.4004-4008
c-	Circuits et règlements	p.4009
	Règles communes	p.4010-4015
	Concours régionaux	p.4016-4017
	Règlement des festivals	p.4018-4019
	Regroupement U12	p.4020-4021
	Championnat provincial U14	p.4022-4025
	Jeux du Québec	p.4026-4029
	Championnat Can-Am U14	p.4030-4033
	Classique Val D'Irène (Pierre Landry)	p.4034-4035
	Championnat provincial U16/Critérium U16	p.4036-4040
	Can-Am U16	p.4041-4044
	Sélection Jeux du Canada	p.4045-4047
	Championnat Junior Provincial (CJP) – U18+	p.4048-4050
	Règlement Ski Cross – (U18 et U21)	p.4051-4055
	Système de points alpins canadiens	p.4056-4058
	Règlement sur les avis de course	p.4059
	Règlement sur les inscriptions	p.4060
	Avis de course (modèle)	p.4061-4062
	Concours FIS	p.4063-4066
	Politique d'inscription de course	
	hors-Québec – SQA	p.4067
	Académie/Université – Inscription FIS	p.4068
	Politique sur l'absence aux courses FIS	p.4069-4070
	Circuit Maîtres	p.4071
	Championnats canadiens	p.4072-4073
	Coupe continentale (Nor Am)	p.4074-4075
	Politiques d'homologation & d'approbation de piste	p.4076-4078
	Annexes	p.4079

a- Programme de développement

b- Calendrier 2018-2019

c- Circuits et règlements

Veillez noter que durant la saison, la version internet sur le site de SQA a prépondérance sur la présente version papier.

a- Programme de développement 2018-2019

cjp	Objectif	Clientèle	Catégorie	Règlements de participation	Calendrier
U6 U8 U10 U12 U14 U16	Offrir un circuit d'initiation pour le développement d'habiletés en ski alpin de compétition	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club.	U6 (4-5 ans) U8 (6-7 ans) U10 (8-9 ans) U12 (10-11 ans) U14 (12-13 ans) U16 (14-15 ans)	Possibilité de participer à des festivals sur neige.	Régional Inter club
U12	Offrir un circuit pour le développement d'habiletés en ski alpin de compétition	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club.	U12 (10-11 ans)	Possibilité de participer à des festivals sur neige.	Régional Inter club Regroupement provincial
Championnat provincial U14 /Jeux du Québec	Offrir des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon quotas régionaux).	U14 (12-13 ans)	Se qualifier dans leur région respective.	Provincial
CANAM U14	Offrir des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon quotas régionaux).	U14 (12-13 ans)	Se qualifier au championnat provincial.	International
Championnat provincial U16	Offrir des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon les quotas régionaux).	U16 (14-15 ans)	Se qualifier dans leur région respective et détenir une carte canadienne.	Provincial
CANAM U16	Offrir des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon les quotas régionaux).	U16 (14-15 ans)	Se qualifier au Championnat provincial et détenir une carte canadienne.	International
Jeux du Canada	Offrir des concours interprovinciaux pour un rayonnement national.	Les meilleurs athlètes du Québec.	U16 (14-15 ans)	Se qualifier au stage de sélection provincial et détenir une carte canadienne.	National
Circuit CJP (FIS ENL)	Offrir une alternative aux athlètes désirant poursuivre la compétition avec un engagement moins soutenu.	Athlètes (16 ans et+) membres d'un club.	U18 (16-17 ans) et plus	Être détenteur d'une carte FIS possédant plus de 100 points FIS.	Provincial

cjp	Objectif	Clientèle	Catégorie	Règlements de participation	Calendrier
Super Série / FIS	Permettre aux athlètes de se développer au Québec dans l'espoir d'accéder à l'ÉQ.	Détenteurs de cartes FIS évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ.	U18 (16-17 ans) et plus.	Être détenteur d'une carte FIS. (selon les quotas régionaux).	International
Courses FIS ouvertes (FIS Ouvertes)	Offrir une alternative aux circuits FIS élite pour les U18-U21 qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place (quotas) ou en raison du niveau de compétition nettement supérieur au leur.	Détenteurs de cartes FIS évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ.	U18 (16-17 ans) et plus	Être détenteur d'une carte FIS.	Provincial
Championnats canadiens SR FIS	Permettre aux athlètes québécois de se mesurer aux meilleurs athlètes canadiens.	Les meilleurs athlètes de la province, détenteurs de cartes FIS et évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ.	* U18 (16-17 ans) * <i>Qualifications: participation aux championnats nationaux U18.</i> U21 (18-19-20 ans) Senior (21 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas provinciaux).	National
Nor-Am FIS	Permettre aux meilleurs athlètes québécois de se mesurer avec un calibre plus relevé. Circuit de qualification pour l'ÉQ.	ÉQ et invités	* U18 (17 ans) U21 (18-19-20 ans) Senior (21 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas nationaux).	Nord américain

Calendrier québécois 2018-2019

Les calendriers régionaux doivent respecter les calendriers provinciaux.

SUPER SÉRIE SPORTS EXPERTS PRÉSENTÉE PAR AUDI

Décembre	20-23	Tremblant	slalom géant	féminin
	20-23	Tremblant	slalom géant	masculin
	20-23	St-Sauveur	slalom	féminin
	20-23	St-Sauveur	slalom	masculin
Janvier	12-13	Tremblant	slalom géant	masculin
	12-15	Val-St-Côme	slalom	féminin
	12-15	Val-St-Côme	slalom	masculin
	14-15	Garceau	slalom géant	féminin
Février	14-17	Bromont	slalom géant	féminin
	14-17	Bromont	slalom	féminin
	14-17	Bromont	slalom géant	masculin
	14-17	Bromont	slalom	masculin
Mars	2-5	Mont-Ste-Marie	slalom géant	féminin
	2-5	Mont-Ste-Marie	slalom géant	masculin
Mars/Avril	30-2	Le Relais	slalom & KO	féminin
	30-2	Le Relais	slalom & KO	masculin
	30-2	Stoneham	slalom géant	féminin
	30-2	Stoneham	slalom géant	masculin

CHAMPIONNAT JUNIOR PROVINCIAL

Janvier	12-13	Owls Head	slalom	féminin
	12-13	Owls Head	slalom	masculin
Février	02-03	St-Sauveur	slalom	féminin
	02-03	St-Sauveur	slalom	masculin
	16-17	Mont-Ste-Anne	slalom géant	féminin
	16-17	Mont-Ste-Anne	slalom géant	masculin
Mars	9-10	Orford	slalom géant	féminin
	9-10	Orford	slalom géant	masculin
	16-17	Le Massif	slalom	féminin
	16-17	Le Massif	slalom	masculin
	16-17	Le Massif	slalom géant	féminin
	16-17	Le Massif	slalom géant	masculin

CIRCUIT UNIVERSITAIRE

Janvier	19-20	Mont-Ste-Anne	slalom	féminin
	19-20	Mont-Ste-Anne	slalom	masculin
	19-20	Mont-Ste-Anne	slalom géant	féminin
	19-20	Mont-Ste-Anne	slalom géant	masculin
Mars	15-16	Stoneham	slalom	féminin
	15-16	Stoneham	slalom	masculin
	15-16	Stoneham	slalom géant	féminin
	15-16	Stoneham	slalom géant	masculin

NORAM CUP

Janvier	3-4	Camp Fortune	slalom	masculin
	6-7	Mont Ste-Marie	slalom	masculin

NATIONAUX

Mars	21-22	Mont-Édouard	super géant	féminin
	21-22	Mont-Édouard	super géant	masculin
	23-26	Mont-Édouard	slalom géant	féminin
	23-26	Mont-Édouard	slalom géant	masculin
	23-26	Mont-Édouard	slalom	féminin
	23-26	Mont-Édouard	slalom	masculin

U12 / U14 / U16

Critérium U16 Sports Experts

Mars	14-19	Garceau/La Réserve	slalom	féminin
	14-19	Garceau/La Réserve	slalom	masculin
	14-19	Garceau/La Réserve	slalom géant	féminin
	14-19	Garceau/La Réserve	slalom géant	masculin
	14-19	Garceau/La Réserve	super géant	féminin
	14-19	Garceau/La Réserve	super géant	masculin

Regroupement U12

22-24	Sutton	étoile montante	féminin
22-24	Sutton	étoile montante	masculin
22-24	Sutton	slalom	féminin
22-24	Sutton	slalom	masculin
22-24	Sutton	slalom géant	féminin
22-24	Sutton	slalom géant	masculin

Can-Am U14

28-31	Tremblant	slalom	féminin
28-31	Tremblant	slalom	masculin
28-31	Tremblant	slalom géant	féminin
28-31	Tremblant	slalom géant	masculin
28-31	Tremblant	super géant	féminin
28-31	Tremblant	super géant	masculin

Avril Classique Val d'Irène (dates à déterminer - début avril)

Sélection pour les Jeux du Canada

Janvier	7-9	Stoneham	féminin
	7-9	Stoneham	masculin

Jeux du Québec

Mars	6-9	Stoneham	féminin
	6-9	Stoneham	masculin

Règles communes

Les règlements ACA et SQA (sauf spécifications particulières) sont les règlements de course en vigueur pour les concours organisés sous la responsabilité de Ski Québec alpin (Championnats provinciaux, courses provinciales et courses régionales) sur l'ensemble de son territoire.

Les coureurs et entraîneurs participant à un évènement devront respecter les officiels, dirigeants et clients de la station visitée. Ils devront respecter les règlements de la station hôte. Tout manquement à ces règles de conduite pourra être sanctionné par le jury de compétition; de plus, le comité de discipline pourra, lui aussi, imposer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du circuit de course.

1. Admissibilité

- 1.1 Tout coureur membre en règle d'un club affilié à Ski Québec alpin est admissible à participer aux rencontres.
- 1.2 Tout coureur doit posséder une carte de compétiteur en règle le jour de l'épreuve.
- 1.3 Aucun surclassement n'est autorisé lors des compétitions de niveau provincial.
- 1.4 Le contrat (code d'éthique) doit être signé par tous les athlètes et entraîneurs qui participeront à des courses au Québec et à l'extérieur du Québec.
- 1.5 La participation aux courses, hors du Québec, des athlètes U16 et moins, doit être le résultat d'une sélection provinciale.

2. Avis de course et inscription

- 2.1 L'avis de course doit être publié trente **(30) jours** avant la tenue de l'évènement et envoyé à Ski Québec alpin, aux personnes, régions et clubs concernés. Toutes informations connexes (ex. Hébergement) à un évènement provincial peuvent toutefois être publiées dès l'automne.
- 2.2 Les inscriptions devront parvenir au comité d'organisation selon les délais prescrits pour chaque circuit de courses.
- 2.3 Les inscriptions tardives ou par téléphone seront refusées.
- 2.4 Les formulaires d'inscription devront être faits suivant le formulaire type de la FIS ou suivant les recommandations du comité organisateur.

3. Quotas

- 3.1 La répartition des quotas par circuit et par région sera effectuée proportionnellement au *membership* remis à jour de la saison précédente (voir tableau en annexe).
- 3.2 Chaque région a la responsabilité de sélectionner ses athlètes selon ses critères.
Si une région n'utilise pas entièrement ses quotas, ceux-ci seront redistribués selon le *membership* de chacune des régions présentes. De ces quotas non distribués, dix pourcent (10%) seront attribués pour la région hôte.

- 3.3 Quota particulier : tout athlète sélectionné pour un évènement international ou spécial sera automatiquement sélectionné pour la CANAM de son groupe d'âge.
- 3.4 La priorité sera accordée aux membres de l'équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Par la suite les quotas seront accordés selon les points FIS dans la discipline concernée.

4. Frais d'inscription

- 4.1 Voir les tarifs pour chacune des catégories dans la section appropriée. En aucun cas des frais additionnels pourront être ajoutés (ex. Frais de carte de crédit).
- 4.2 Une taxe de 3\$ par athlète/par course de **niveau provincial, national et international** sera chargée et identifiée dans un poste budgétaire particulier et aura pour but de subvenir à tous les besoins futurs en équipement de sécurité. Cette taxe s'applique également à la tenue des courses de type festival et regroupement.
- 4.3 Les montants d'inscription que vous retrouverez dans les sections suivantes incluront la taxe de 3\$.
- 4.4 Les membres de l'Équipe du Québec seront exemptés de tous les frais d'inscription et des taxes.
- 4.5 Dans le cadre d'annulation d'évènements, la politique de remboursement des frais d'inscription sera la suivante: aucuns frais ne seront remboursés aux athlètes inscrits; cependant, dans le cas d'une annulation causée par un manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais d'inscription seront remboursés. Cette décision demeurera à la discrétion de SQA après analyse de la situation et est sans appel.

5. Traceurs

- 5.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés.
- 5.2 Les traceurs seront désignés par le jury ou le comité d'organisation lors de la rencontre des entraîneurs. Cependant pour les évènements provinciaux (incluant les courses FIS au Québec) le responsable de Ski Québec alpin du circuit concerné aura cette responsabilité.
- 5.3 Le traçage de la première course/manche de la rencontre sera, si possible, proposé à un entraîneur de la région hôte.
- 5.4 Les traceurs doivent respecter les normes indiquées au tableau du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN pour chaque catégorie.

6. Officiels

- 6.1 Les membres du jury doivent être certifiés par le programme national de certification des officiels d'Alpine Canada Alpin et être reconnus par Ski Québec alpin.
- 6.2 Pour tous les évènements provinciaux, les membres du jury devront avoir une certification des officiels de niveaux 2 ou supérieure.



7. Réclamations (protêts)

- 7.1 Toute réclamation doit être accompagnée d'un dépôt de cent dollars (\$100).
- 7.2 Quinze minutes seront accordées après l'affichage officiel des disqualifications pour que toute réclamation (protêt) puisse être soumise au jury de compétition.

8. Dossards

- 8.1 Une amende sera imposée à tout compétiteur qui ne remettra pas son dossard en temps et lieu voulus.

9. Responsabilité des comités organisateurs d'évènements provinciaux

- 9.1 Le bureau de SQA doit s'assurer de l'envoi des avis de courses.
- 9.2 Il doit superviser la préparation de l'évènement et valider les inscriptions avec SQA.
- 9.3 Il doit veiller au bon déroulement de l'épreuve et au respect des règlements en collaboration avec le jury de compétition.
- 9.4 Le comité de course est responsable de la production des classements généraux selon les règles SQA. SQA doit publier les différents classements individuels et par équipe après chaque course.
- 9.5 Il doit faire parvenir les résultats au coordonnateur des communications de SQA au maximum 24 heures après la tenue de la compétition.
- 9.6 Il doit envoyer les résultats par voie électronique au responsable des communications de Ski Québec alpin.
- 9.7 Il doit s'assurer de la sécurité dans les épreuves de vitesse.
- 9.8 Le comité doit tenir la remise de médailles à l'extérieur ou dans un endroit autorisé aux mineurs dans les 30 minutes après le passage du dernier coureur, ou à la fin du démantèlement du site de la compétition.
- 9.9 Il doit fournir 2 billets de remontées aux entraîneurs pour les 5 premiers coureurs. Par la suite, le ratio sera de 1 billet à tous les groupes de 5 coureurs additionnels. (1 à 9 = 2; 10 à 14 = 3; 15 à 19 = 4; etc.)
- 9.10 Dès l'acceptation de la tenue de l'évènement, le comité recevra une copie du cahier des charges (ancien protocole) de la part de SQA; il doit s'assurer d'en appliquer les règles et procédures lors de la tenue dudit évènement.

10. Responsabilité des chefs d'équipes et entraîneurs

- 10.1 Les athlètes et les entraîneurs doivent demeurer sur les lieux de la compétition jusqu'à la remise des prix
- 10.2 Les chefs d'équipe, entraîneurs, membres du jury et traceurs, doivent accomplir les obligations inhérentes à leurs fonctions.
- 10.3 Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes fassent preuve d'un comportement conforme au code d'éthique de SQA (voir code d'éthique Ch. 6).

- 10.4 Le chef d'équipe et/ou les entraîneurs doivent impérativement se présenter aux rencontres avec une liste des noms des athlètes à l'endroit et à l'heure prévus.

11. Publicité

- 11.1 Seuls les commanditaires retenus par Ski Québec alpin auront le privilège d'exploiter l'évènement.
- 11.2 Suite à une entente constatée par écrit avec SQA, le comité organisateur d'une épreuve pourra s'associer avec un autre commanditaire si celui-ci n'œuvre pas dans le même champ d'activités que le commanditaire du circuit.
- 11.3 Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

12. Matériel technique

- 12.1 Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> sous l'onglet *Formations et Programmes* et la sous-section *Documents et Références*).
- 12.2 Le port d'un protecteur de dos est recommandé pour tous les athlètes.
- 12.3 Le port d'un casque protecteur approprié à la discipline est obligatoire lors des épreuves de descente, super géant, slalom géant, slalom et kombi (habileté), et ski cross. Le casque à oreille molle pourra être utilisé seulement en slalom. D'aucune façon le casque pourra être modifié par un support à caméra.
- 12.4 Pour les catégories U14 et plus, le port du casque avec le logo FIS est obligatoire lors des épreuves de descente, super géant, slalom géant.
- 12.5 SQA recommande le port de la barre de protection en slalom et la protection buccale dans toutes les disciplines.
- 12.6 Tous les bâtons de ski devront être équipés de rondelles (paniers) faisant le tour complet du bâton.
- 12.7 Ces règlements s'appliquent aussi aux ouvriers de pistes.
- 12.8 Tout équipement doit être utilisé de façon appropriée et sécuritaire.
- 12.9 Les skis "Twin-tip" ne sont pas permis dans aucune épreuve.
- 12.10 Pour l'entraînement et la compétition de SG, les skis de SG jr et les skis avec un minimum de 23m de rayon pourront être utilisés pour les catégories U14 et U16. (Voir également à la page 23 point 7.3, page 27 point 7.4, et page 39 point 8.3).

13. Prévention et gestion des commotions cérébrales

- 13.1 Retirer immédiatement de l'entraînement et compétition toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale.
- 13.2 Interdire le retour à l'entraînement et compétition la même journée, même si les symptômes ont disparu.
- 13.3 Ne pas laisser seule une personne qu'on croit avoir subi une commotion cérébrale.
- 13.4 Informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

14. Pointage

- 14.1 Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.
- 14.2 Tous les coureurs marquent des points : base 500 points pour le vainqueur. Aucun point à partir de la 59^e place pour tous les coureurs qui terminent l'épreuve. Pas de points en cas d'abandon ou de disqualification.
- 14.3 Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents suivant les ex æquo recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex. : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{re} = 500 points, 3^e = 300 points). La position d'un compétiteur correspond au nombre de compétiteurs ayant obtenu un meilleur résultat que lui plus 1.

Grille de 500 points :

Position	Points	Position	Points	Position	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6
15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 +	0

Sanctions

- 15.1 Se référer au code d'éthique tel qu'il apparaît sur le site internet de Ski Québec alpin (pour les athlètes). <http://www.skiquebec.qc.ca>
- Se référer à la section des sanctions des règles FIS, dont la dernière édition devra être respectée en tout temps.
- 15.2 En plus des règlements FIS RIS, certaines exigences pourraient s'ajouter, comme par exemple :
- Corvée de démantèlement du tracé,
 - Sanction spéciale imposée par le jury selon les circonstances.

- 15.3 Tous les règlements FIS RIS doivent être respectés en tout temps.
- Toutes les disqualifications doivent être inscrites dans le rapport de l'arbitre.
 - Avant d'imposer une sanction (sauf dans le cas de réprimande verbale), la personne inculpée doit être informée qu'une sanction pèse contre elle et doit avoir la possibilité de se justifier (par écrit si possible). Ceci ne doit cependant pas retarder la décision du jury.
 - Les décisions de sanction prononcées par écrit doivent contenir le fait incriminant, la réglementation concernée et la sanction prononcée.
 - Une décision de sanction est à traiter comme une décision de jury.
 - En cas d'absence de recours dans les délais, la sanction est exécutoire.
 - Le tout doit être transmis au coureur, à l'entraîneur et à SQA.

- 15.4 Un comité de discipline AD HOC composé d'au moins trois membres de SQA pourra être formé en tout temps pour évaluer, enquêter et sanctionner toute personne ayant eu un comportement dérogatoire tel que décrit aux paragraphes 15.1, 15.2 et 15.3.

Toute personne passible d'une sanction devra préalablement avoir eu l'opportunité de donner sa version des faits et d'avoir fait entendre ses témoins avant qu'une décision finale ne soit rendue.

16. Frais du délégué technique

- 16.1 Le DT a droit à des frais de voyage de \$0,35 du kilomètre ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission. Ces frais sont assumés par le comité organisateur.

17. Épreuves d'habiletés et épreuves parallèles

Voir les documents en annexes.

18. Soumission pour tenue d'évènement

Tout ajout d'évènement à caractère provincial doit préalablement être approuvé par SQA. (Horaire, discipline, site, classement, tirage, etc.)

19. Sécurité dans les épreuves de vitesse.

Dans le cadre des épreuves de vitesse, les deux côtés de la piste devront être protégés avec des systèmes de sécurité appropriés. En conséquence, la piste devra également être fermée au public.

Concours régionaux
U8 (6-7 ans), U10 (8-9 ans), U12 (10-11 ans), U14 (12-13 ans), U16 (14-15 ans)

1. PRÉAMBULE

Les circuits régionaux pour les jeunes âgés de quinze ans (15) ans et moins sont sanctionnés par les associations régionales.

Ce regroupement de catégories permet d'initier les jeunes skieurs des différentes régions québécoises au ski de compétition tout en les familiarisant avec l'environnement du ski.

On doit garder à l'esprit que le ski, pour ces jeunes, est un jeu et qu'ils doivent bénéficier de la pratique de ce sport.

Les éléments de référence ci-dessous sont un cadre. Chaque région peut avoir ses propres règlements pour les concours régionaux.

2. OBJECTIFS

Initier le plus grand nombre d'athlètes au ski de compétition dans un cadre de qualité leur permettant de progresser tout en ayant du plaisir. Ces circuits visent aussi à diffuser la philosophie de développement du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT de Ski Québec alpin via le programme Étoiles des neiges.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

3.1 U6 - 2013-2014

Avoir au moins quatre (4) ou cinq (5) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.2 U8 - 2011-2012

Avoir au moins six (6) ans ou sept (7) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.3 U10 - 2009-2010

Avoir huit (8) ou neuf (9) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.4 U12 - 2007-2008

Avoir dix (10) ou onze (11) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.5 U14 - 2005-2006

Avoir douze (12) ou treize (13) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.6 U16 - 2003-2004

Avoir quatorze (14) ou quinze (15) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.7 U18 - 2001-2002

Avoir seize (16) ou dix-sept (17) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.8 U21 – 2000-1999-1998

Avoir dix-huit (18) à vingt (20) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3.9 SR – 1997 et plus vieux

Avoir vingt-et-un (21) ou plus au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

4. ÉPREUVES

4.1 Ces circuits doivent respecter la philosophie du programme « MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES DE SKI ALPIN » de ski Québec alpin. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre plan pluriannuel à <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/modele-de-developpement-de-lathlete-de-lathlete/>

5. QUOTAS

5.1 Les quotas sont déterminés par les régions respectives.

6. CLASSEMENT

6.1 Des points individuels de même que des points d'équipe seront attribués aux coureurs pour chacune des épreuves.

6.2 Les points individuels seront attribués par catégorie d'âge selon le tableau d'attribution des points de circuits dans les règles communes.

7. TIRAGE AU SORT

7.1 Il y aura tirage au sort pour chaque catégorie d'âge respective et l'ordre du tirage gouvernera l'ordre de départ des concurrents.

7.2 L'ordre chronologique des départs sera le suivant : les " 6-7 " suivis des "8-9 ans" qui feront tous deux leurs deux (2) courses l'une à la suite de l'autre, puis viendront les "10-11 ans" et "12-13 ans".

7.3 La série des filles précédera celle des garçons.

8. Matériel technique

8.1 Règles communes suivant les normes et recommandations d'ACA et SQA.

8.2 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories U8, U10 et U12. Seul l'habit de neige complet est admis.

8.3 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre maximum.

8.4 Pour la catégorie U14, les minis et les longs piquets peuvent être utilisés en SL.

9. DISQUALIFICATION OU ABANDON

9.1 Chaque coureur pourra participer aux deux (2) manches d'une épreuve, même s'il est disqualifié à la première manche.

Règlement des festivals (U12 et moins)

1. PRÉAMBULE

Ces rencontres permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les jeunes, les entraîneurs que les parents. Elles doivent favoriser la participation d'un plus grand nombre d'athlètes possible.

2. OBJECTIFS

Permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à ces rencontres.

Développer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre plan pluriannuel à : <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/modele-de-developpement-de-lathlete-de-lathlete/>

3. ÉPREUVES

- 3.1 La rencontre doit comprendre un slalom géant ou une épreuve kombi et un slalom parallèle.
- 3.2 Tout projet de festival doit préalablement être déposé et accepté par SQA afin d'être inscrit au calendrier de course.

4. ADMISSIBILITÉ

Tout athlète de niveau U6, U8, U10 et U12 membre d'un club SQA.

5. QUOTAS

En lien avec l'objectif du festival, aucun quota ne doit être imposé sauf si la capacité de la montagne est atteinte. Cette capacité est fixée par le centre du ski et le comité de course.

6 TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Le lieu du tirage sera déterminé par le club hôte.

7 CLASSEMENT

- 7.1 Un certificat de participation sera remis à tous les participants.
- 7.2 La compilation des résultats doit se faire individuellement et par équipe.
- 7.3 Les résultats individuels et par équipe doivent être affichés.
- 7.4 Pour la catégorie U6, en lien avec le modèle développement de l'athlète, il n'y aura pas de résultats chronométrés et cette catégorie sera donc exclue des résultats individuels et par équipe.

8 Matériel technique

- 8.1 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction. Seul l'habit de neige complet est admis.
- 8.2 Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formations et programmes* et la sous-section *documents et références*).

9 FRAIS D'INSCRIPTION

- 9.1 Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par course incluant la taxe de sécurité et le billet de remontées.

1. PRÉAMBULE

Ces rencontres permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les jeunes, les entraîneurs et les parents.

2. OBJECTIFS

- 2.1 Permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à cette rencontre.
- 2.2 Évaluer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.
Pour plus d'information veuillez consulter notre plan pluriannuel à;
<http://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/modele-de-developpement-de-lathlete/> et l'outil de développement Étoile des Neiges.
- 2.3 Formation des parents et des entraîneurs.

3. ACTIVITES ET ÉPREUVES

- 3.1
 - une descente de GS en am et une descente de GS en pm
 - une évaluation motrice en am
 - une descente de SL en am et une descente de SL en pm

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tout athlète sélectionné de niveau U12 doit être membre d'un club SQA.

5. QUOTAS

- 5.1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe. (Limité à 150 participants).
- 5.2 Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites-régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

6 TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort doit avoir lieu la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu à l'endroit désigné par le club hôte, tel qu'indiqué sur l'avis de course.

7 Matériel technique

- 7.1 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction. Seul l'habit de neige complet est admis.
- 7,2 Les équipements de protection spécifiques au slalom pourront être utilisés.
- 7.3 L'équipement utilisé doit répondre aux normes de SQA.

Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formations et programmes* et la sous-section *documents et références*).

7.4 En slalom, nous utiliserons les piquets (25mm).

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8.1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4e à 10e) position, seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 8.2 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les deux (2) meilleurs résultats cumulés des garçons et les deux (2) meilleurs résultats cumulés des filles, et ce, pour chaque région.
- 8.3 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour le regroupement provincial.

9 FRAIS D'INSCRIPTION

- 9.1 Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour d'activité incluant la taxe de sécurité et le billet de remontées.

Championnat provincial U14 (et autres compétitions provinciales U14)

1. PRÉAMBULE

Les compétitions provinciales U14 offrent aux jeunes skieurs la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour ces finales. Chaque deux ans ces finales sont tenues lors des Jeux du Québec et les règlements des Jeux s'appliquent.

2. OBJECTIFS

Exposer les skieurs de la catégorie U14 à des compétitions regroupant des jeunes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

3.1 U14

- Une journée d'entraînement de SG sera prévue par le comité organisateur
- une course de SG
- une descente de GS en am et une descente de GS en pm
- une descente de SL en am et une descente de SL en pm

** L'ordre des disciplines peut être modifié.

3.2 Les Championnats provinciaux U14 doivent se tenir sur 4 jours.

3.3 Pour le dénivelé et le nombre de portes, veuillez suivre les directives de la catégorie U14 dans le tableau de traçage de la CANAM U14.

3.4 Les « longs piquets » seront utilisés pour les épreuves de slalom.

3.5 Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en piquet unique.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Tout athlète âgé de 12 et 13 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et posséder une carte provinciale.

4.2 Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur introduction certifié avancé, développement certifié ou performance formé.

5. QUOTAS

5.1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe. (Limité à 150 participants).

5.2 Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites-régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

6. TIRAGE AU SORT

- 6.1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6.2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 6.3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :
 - Course 1 = ABCDE
 - Course 2 = CDEAB
 - Course 3 = EABCD
 - Course 4 = BCDEA
 - Course 5 = DEABC
- 6.4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. MATERIEL TECHNIQUE

- 7.1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 7.2 Les équipements de protection spécifiques au slalom pourront être utilisés. Les « longs piquets » seront utilisés pour les épreuves de slalom
veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation et programmes* et la sous-section *documents et références*).
- 7.3 Pour l'entraînement et la compétition de SG, les skis de SG jr et les skis avec un minimum de 23m de rayon pourront être utilisés.

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8.1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4e à 10e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 8.2 Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur 5 résultats :
 - Les deux résultats de slalom géant,
 - Les deux résultats de slalom,
 - Le résultat de super géant.Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2e à 10e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et recevront un « souvenir ».
- 8.3 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles, et ce, pour chaque région. (Voir 8.2)
- 8.4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA.

- 8.5 Les points seront attribués **selon la grille 500**.
- 8.6 Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9.1 Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'évènement devra être offert à l'ensemble des participants.
- 9.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la FESC et niveau II officiel.
- 9.3 Les règlements du traçage seront ceux de la CANAM U14.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

- 10.1 Les frais d'inscription ne devront pas excéder 172 \$ par athlète pour l'ensemble des championnats provinciaux incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 10.3 ci-dessous.
(Ex : \$160 + 4 jours de course à \$3 = \$172).
- 10.2 Pour toute autre compétition provinciale de niveau U14, les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour incluant la de taxe de sécurité et le billet de remontées.
- 10.3 Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

11. Sélection Whistler Cup et CANAM

- 11.1 La meilleure fille et le meilleur garçon au classement général individuel seront sélectionnés pour la Whistler Cup. En cas de refus d'un athlète, il n'y aura pas de substitution. L'organisation de la participation de ces athlètes sera la responsabilité du club et/ou de l'athlète.
- 11.2 Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les quotas établis par USSA, AOA et SQA (14 athlètes par sexe). En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.
- 11.3 Si aucun coureur des petites régions ne s'est classé parmi les 14 premiers par sexe, un coureur (par sexe) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 15^e et la 30^e position. Sinon le/la 15^e du classement général participera à la CANAM U14.
- 11.4 Les confirmations des athlètes de leur participation à la CANAM U14 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 11.5 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste doit être considéré.

- 11.6 SQA désignera un entraîneur qui assurera l'encadrement à tout athlète non accompagné d'un entraîneur (particulièrement des petites régions).
- 11.7 Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

Règlement des Jeux du Québec U14 (12-13ans) *(s'applique seulement l'année des Jeux du Québec)*

1. PRÉAMBULE

Les compétitions provinciales U14 offrent aux jeunes skieurs la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour ces finales. Chaque deux ans ces finales sont tenues lors des Jeux du Québec et les règlements des Jeux s'appliquent. Pour plus de détails, voir les documents spécifiques suivants sur le site de Sports-Québec :

PF-3 : Admissibilité et inscription des participants
PF-8 : Émulation des participants
RH-16 : Ski alpin

Les présents règlements précisent le volet « Championnat SQA » tenu simultanément aux Jeux du Québec.

2. OBJECTIFS

Exposer les skieurs de la catégorie U14 à des compétitions regroupant des jeunes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

3.1 U14

- une descente de GS en am et une descente de GS en pm
- une descente de SL en am et une descente de SL en pm
- un entraînement de SG en am et une course de SG en pm
- une évaluation motrice en am

3.2 Les Championnats provinciaux U14 doivent se tenir sur 3 jours et demi.

3.3 Pour le dénivelé et le nombre de portes, veuillez suivre les directives de la catégorie U14 dans le tableau de traçage de la CANAM U14.

3.4 Les « longs piquets » seront utilisés pour les épreuves de slalom.

3.5 Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en piquet unique.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Tout athlète âgé de 12 et 13 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, demeurant sur le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte provinciale.

- 4.2 Pour le volet Jeux du Québec, les participants doivent posséder une adresse permanente au Québec.
- 4.3 Tout athlète sélectionné par son organisme régional n'ayant pas d'adresse permanente au Québec pourra participer au volet « Championnat SQA », mais sera exclu du volet Jeux du Québec.

5. QUOTAS

- 5.1 Selon les règles des Jeux du Québec pour le volet jeux du Québec.
- 5.2 Pour le volet « Championnat SQA », aux quotas Jeux du Québec s'ajouteront les athlètes n'ayant pas d'adresse permanente au Québec et, s'il ya lieu, des quotas supplémentaires de régions sous représentées. SQA a la responsabilité d'accorder ou non ces quotas supplémentaires.

6. TIRAGE AU SORT

- 6.1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6.2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 6.3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :
- Course 1 = ABCDE
 - Course 2 = CDEAB
 - Course 3 = EABCD
 - Course 4 = BCDEA
 - Course 5 = DEABC
- 6.4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. Matériel technique

- 7.1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation et programmes* et la sous-section *documents et références*).
- 7.2 Les équipements de protection spécifiques au slalom pourront être utilisés.
- 7.3 Les « longs piquets » seront utilisés pour les épreuves de slalom
- 7.4 Pour l'entraînement et la compétition de SG, les skis de SG jr et les skis avec un minimum de 23m de rayon pourront être utilisés.

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8.1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4^e à 10^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 8.2 Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur 5 résultats :
- Les deux résultats de slalom géant,
Les deux résultats de slalom,
Le résultat du super géant.
- Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2^e à 10^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et recevront un « souvenir ».
- 8.3 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour le volet « Championnat SQA »
- 8.4 Les points seront attribués selon la grille 500.
- 8.5 Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9.1 Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'évènement devra être offert à l'ensemble des participants.
- 9.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement formé de la FESC et niveau II officiel.
- 9.3 Les règlements du traçage seront ceux de la CANAM U14.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

- 10.1 Selon les règles des Jeux du Québec.
- 10.2 Les coureurs invités seront assujettis aux frais conformément à l'article 10.2 des règles des compétitions provinciales U14.

11. Sélection Whisler Cup et CANAM.

- 11.1 La meilleure fille et le meilleur garçon au classement général individuel seront sélectionnés pour la Whistler Cup. En cas de refus d'un athlète, il n'y aura pas de substitution. L'organisation de la participation de ces athlètes sera la responsabilité du club et/ou de l'athlète.
- 11.2 Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les

quotas établis par USSA, AOA et SQA (14 athlètes par sexe). En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.

- 11.3 Si aucun coureur des petites régions ne s'est classé parmi les 14 premiers par sexe, un coureur (par sexe) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 15^e et la 30^e position. Sinon le/la 15^e du classement général participera à la CANAM U14.
- 11.4 Les confirmations des athlètes de leur participation à la CANAM U14 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 11.5 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation le prochain athlète sur la liste doit être considéré.
- 11.6 SQA désignera un entraîneur qui assurera l'encadrement à tout athlète non accompagné d'un entraîneur (particulièrement des petites régions).
- 11.7 Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

1. PRÉAMBULE

Le championnat Can-Am procure aux jeunes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants du nord-est des États-Unis, de l'Ontario et des provinces de l'atlantique.

2. OBJECTIFS

Les courses Can-Am ont pour but de mesurer nos athlètes aux meilleurs éléments de l'est de l'Amérique du Nord.

3. ÉPREUVES

- 1 descente de slalom géant (F+H) le matin et 1 descente de slalom géant (F+H) en après-midi
 - évaluation des habiletés motrices de base
 - 1 descente de slalom (F+H) le matin et 1 descente de slalom (F+H) en après-midi
 - 1 descente de super géant (F+H)
 - 1 journée d'entraînement de super géant
- 3.1 Les dénivelés et les règles de traçages respecteront les règlements Can-Am
- 3.2 La durée des Championnats sera de 4 jours.
- 3.3 L'ordre des disciplines n'est donné qu'à titre indicatif.
- 3.4 Toutes les épreuves de SL et GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tous les athlètes âgés de 12 et 13 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé et qui se seront qualifiés aux championnats provinciaux.
- 4.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et sélectionnés par leur région pourront accompagner la délégation provinciale. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la FESC et niveau II officiel. Les entraîneurs devront aussi être membres en règle de l'USSA et avoir signé le code d'éthique.

5. QUOTAS

- 5.1 Les quotas seront les suivants. 60 pour USSA Est, 10 pour USSA RC, 30 pour AOA, 10 pour l'Atlantique et 30 pour SQA.
- 5.2 Les quotas non utilisés par une des délégations ne seront pas redistribués aux autres délégations.

6. CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TIRAGE AU SORT POUR LES « GROUPES DE DÉPART »

6.1 Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité de chacune des délégations dans les différents groupes de départs, un tableau avec de groupe de tirage sera constitué. Si le nombre le permet, on verra à ce que toutes les délégations soient présentes dans chacun des groupes.

Tableau à titre d'exemple

Délégations	Groupe de tirage de filles						Groupe de tirage de garçons					
	1er	2e	3e	4e	5e	Total	1er	2e	3e	4e	5e	Total
USSA	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
Ontario	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
Atlantique	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Québec	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
	13	13	13	13	13	65	13	13	13	13	13	65

Procédure de tirage :

- 1) Le chef de délégation détermine quels sont les athlètes qui seront du 1^{er} groupe de tirage, effectué à partir du classement par épreuve des provinciaux.
- 2) On fait un tirage au hasard de ces athlètes pour déterminer un ordre de départ pour les coureurs de ce groupe.
- 3) On fait de même pour chacun des groupes 2, 3, 4 et 5
- 4) L'ordre de départ des cinq (5) groupes mis en continuité constitue une liste de tous les athlètes qui prennent part à une course.
- 5) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour la discipline.

6.2 Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury

peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

7. Classement individuel

7.1 Classement par épreuve

- 7.1.1 Des points individuels seront attribués à tous les coureurs ayant terminé leur course. Le pointage sera attribué selon les points de courses.
- 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4e et 5e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».

7.2 Classement cumulatif du championnat

- 7.2.1 Les points du classement cumulatif du championnat seront distribués selon le cumulatif des points des trois courses.
- 7.2.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4e et 5e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 7.2.3 Le trophée Taschereau sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2e et 3e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et recevront un « souvenir ».
- 7.2.4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.
- 7.2.5 La coupe des nations sera remise au cumulatif des 10 meilleurs résultats chez les filles et chez les hommes.
- 7.2.6 Les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

8. Matériel technique

- 8.1 Consultez les règlements FIS et ACA.
- 8.2 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre.

9. Frais d'inscription

- 9.1 Les frais d'inscription ne devront pas excéder 129 \$ par athlète pour l'ensemble des championnats Can-Am incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 9.2 ci-dessous.
(Ex : \$120 + 3 jours de course à \$3 = \$129).
- 9.2 Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

10. Traceurs

- 10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la FESC et niveau II officiel. Les entraîneurs devront aussi être membres en règle de l'USSA et avoir signé le code d'éthique.
- 10.2 Le chef de la délégation aura la responsabilité d'identifier les traceurs.
- 10.3 Les parcours suivront les spécifications des règles de traçage Can-Am U14.

U14 Can-Am

Discipline	Dénivelé vertical	Distance entre les portes
SL	Max 140m Min 110m	4-5 m combinaisons verticales 8-10 m portes ouvertes, Max 3 porte vertical double, 1 chicane triple, max 2 traverses (max 13 m)
GS	200-250 m	15-25m, max 3 traverses, (35 mètres de piquet pivot à piquet pivot)
SG	225-350m	25-40m, traverse (min 15m) Un saut recommandé

1. PRÉAMBULE

La Classique Pierre Landry qui regroupe les catégories U14 et U16 offre aux jeunes skieurs la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale à la fin de la saison. Ce regroupement favorise les échanges et développe l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour cet évènement depuis maintenant 17 ans.

2. OBJECTIFS

L'objectif est d'exposer les skieurs de la catégorie U14 et U16 à des compétitions regroupant des jeunes de partout au Québec, faisant partie des équipes élites, mais aussi de programmes réguliers. Tout le monde est invité, il n'y a pas de sélection. Le but de cet évènement est de comparer ces deux catégories en fin de saison, évaluer les progrès et nous donner une bonne idée de ce qui s'en vient pour la prochaine saison. C'est aussi la chance de participer à un évènement provincial pour ceux qui n'ont pas fait la finale de leur catégorie. Nous voulons aussi inciter les responsables régionaux avec ces observations à mettre en place des programmes de développement qui répondent bien aux besoins de ces deux catégories afin d'assurer une bonne base technique pour ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

3.1 U14 et U16

- Jour 1 : 2 descentes de slalom géant (2 manches = 1 course)
- Jour 2 : 2 descentes de slalom (2 manches = 1 course)
- Jour 3 : 1 parallèle (voir règlement parallèle en annexe)

3.2 La Classique de Pierre Landry U14 et U16 doit se tenir sur 3 jours.

3.3 Les dénivelés et nombres de portes doivent répondre aux normes de la FIS pour cette catégorie d'âge.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Tout athlète âgé entre 12 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, sélectionné par son organisme régional. Les U14 doivent être membre en règle de SQA et détenir une carte provinciale. Les U16 devront être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.

4.2 Précision : Les U14 ne peuvent pas prendre une carte canadienne. La portion des U14 ne comptera donc pas en points canadiens lors de cette course.

5. QUOTAS

5.1 Il y aura un maximum de 150 participants

6. TIRAGE AU SORT

- 6.1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6.2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 6.3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe.
- 6.4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. Matériel technique

- 7.1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.

Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation et programmes* et la sous-section *documents et références*).

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8.1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux cinq (5) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la sixième à la dixième (6e à 10e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 8.2 Classement général individuel : trois trophées seront remis aux meilleurs garçons et filles du classement général calculé sur toutes les épreuves en points selon la grille 500. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4e à 10e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 8.3 Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9.1 Pour une compétition parallèle. (Voir annexe)
- 9.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et niveau II officiel.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

- 10.1 Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour incluant la de taxe de sécurité et le billet de remontées.
- 10.2 Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

1. PRÉAMBULE

Les finales provinciales procurent aux jeunes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants de l'ensemble des régions.

Pour plusieurs, la participation à cette finale provinciale est le couronnement de la saison et la possibilité d'être sélectionnés pour le championnat canadien U16.

2. OBJECTIFS

Le critérium de la finale provinciale U16 permettra d'identifier les meilleurs coureurs 14-15 ans du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour le championnat canadien 14-15 ans.

1. ÉPREUVES

- Une journée d'entraînement de SG sera prévue par le comité organisateur
- 1 descente GS (F+M) le matin et une descente GS (F+M) en après-midi
- 1 descente GS (F+M) le matin et une descente GS (F+M) en après-midi
- 1 descente SL (F+M) le matin et une descente SL (F+M) en après-midi
- 1 descente SL (F+M) le matin et une descente SL (F+M) en après-midi
- une course de SG (F+M)

- 3.1 Les dénivelés et le nombre de portes devront respecter les règlements du traçage de la CANAM U16.
- 3.2 La durée des Championnats sera de 5 jours.
- 3.3 L'ordre des disciplines n'est donné qu'à titre indicatif.
- 3.4 Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.
- 3.5 Les épreuves techniques seront tenues sur des pistes homologuées FIS.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tout athlète âgé de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.
- 4.2 Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur de développement certifié ou performance formé.

5 QUOTAS

- 5.1 La proportion des quotas est basée sur le nombre de skieurs inscrits dans la base de données de SQA de l'année précédente. Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe.
- 5.2 Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

6. CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TIRAGE AU SORT POUR LES « GROUPES DE DÉPART »

6.1 Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité régionale dans les différents "groupes de départ", on verra à constituer une liste de tirage où chaque région aura, si le nombre le permet, des représentants dans tous les "groupes de tirage" et, au minimum, une place dans le premier et le deuxième "groupe de tirage".

Les entraîneurs régionaux ont la responsabilité de préparer, selon les critères qu'ils jugent importants (résultats aux sélections régionales, points canadiens, etc.), une liste de leurs coureurs qui permet de les assigner aux places réservées à la région dans chaque "groupe de tirage".

- Liste de tirage au sort:

REGIONS	GROUPES DE TIRAGE DE FILLES						GROUPES DE TIRAGE DE GARÇONS						
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	T	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	T
Est du QC	1	1	1	1	0	4	1	1	1	1	1	1	6
Saglac	1	0	1	1	0	3	1	1	0	0	1	1	4
Skibec	2	3	3	2	2	12	2	2	4	3	1	2	14
Mauricie	1	1	1	0	0	3	1	1	0	0	0	1	3
Estrie	2	3	3	3	2	13	2	2	4	4	3	1	16
Laurentides	4	5	5	4	5	23	4	4	5	6	5	3	29
Outaouais	2	2	1	2	1	8	2	2	1	1	2	1	9
Abitibi	1	0	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
Côte-Nord	1	0	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
	15	15	15	15	12	72	15	15	15	15	15	12	87

Procédure de tirage (exemple pour les filles)

- 1) Les entraîneurs régionaux déterminent quels sont les coureuses qui seront du 1^{er} groupe de tirage.
- 2) On fait un tirage au hasard de ces coureuses pour déterminer un ordre de départ pour les coureuses de ce groupe.
- 3) On fait de même pour les groupes 2, 3, 4 et 5.
- 4) L'ordre de départ des **cinq (5)** groupes mis en continuité constitue une liste de toutes les coureuses qui prennent part à une course.

- 5) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour les différentes disciplines.

6.2 Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

7. CLASSEMENT INDIVIDUEL

7.1 Classement par épreuve

- 7.1.1 Des points individuels seront attribués à tous les coureurs ayant terminé leur course. Le pointage est basé sur une échelle de 500 points
- 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et dixième (4^e et 10^e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».

7.2 Classement cumulatif du Championnat

- 7.2.1 Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.
- 7.2.2 500 points seront attribués au vainqueur. Aucun point à partir de la 60^e place. Pas de point en cas d'abandon ou de disqualification.
- 7.2.3 Pour déterminer le classement général, 5 résultats seront considérés : les deux résultats de GS, les deux résultats de SL et le résultat de SG.
- 7.2.4 Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents ex æquo suivants recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{ère} = 500 points, 3^e = 300 points.)
- 7.2.5 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 7.2.6 Un trophée sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et recevront un « souvenir ».
- 7.2.7 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.

8. Matériel technique

- 8.1 Consultez les règlements FIS et ACA.
- 8.2 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre, peuvent être de 30 mm pour le SL des hommes.

- 8.3 Pour les épreuves de super géant, le rayon des skis devra être d'un minimum de 23m.

9. Frais d'inscription

- 9.1 Les frais d'inscription ne devront pas excéder 250 \$ par athlète pour l'ensemble des championnats provinciaux incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 9.2 ci-dessous.
(Ex : 235\$ + 5 jours à 3\$ = 250\$)
- 9.2 Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

10. Traceurs

- 10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement formé de la FESC, niveau II officiel et la licence des entraîneurs à jour.
- 10.2 Les règlements du traçage seront ceux de la CANAM U16.

11. Sélections aux Championnats Canadien U16

- 11.1 Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » seront admissibles pour le championnat canadien U16. Le tout limité par les quotas établis par ACA, (14 athlètes par sexe). En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.

12. Sélections à la Whistler Cup U16.

- 12.1 Seul les filles et les garçons qualifiés aux championnats canadien U16 sur équipe Canada prendront part à la Whistler Cup.
- 12.2 Il n'y aura pas d'équipe Québec à la Whistler Cup.

13. Sélection à La Scara U16

- 13.1 Les trois meilleurs filles et garçons au classement général des championnats canadiens U16 qui n'auront pas été sélectionnés sur équipe Canada pour la Whistler Cup, seront sélectionnés pour La Scara
- 13.2 Les athlètes sélectionnés sur l'équipe Canada pour la Whistler Cup ne pourront prendre part à La Scara.

14. Sélections aux CANAM U16

- 14.1 Les filles et garçons qui auront participé aux championnats canadien U16 et qui n'auront pas été retenus pour la Whistler Cup ou La Scara, avec les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » des championnats provinciaux, seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les

quotas établis par USSA, AOA et SQA (19 athlètes par sexe). En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.

- 14.1.1 Les filles et garçons sélectionnés pour la Whistler Cup ou La Scara ne pourront prendre part à la Can-Am U16.
- 14.1.2 Si aucun coureur des petites régions ne s'est classé parmi les 19 premiers par sexe, un coureur (par sexe) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 20e et la 30e position. Sinon le/la 20e du classement général participera à la CANAM U16.
- 14.1.3 Les confirmations des athlètes de leur participation à la CANAM U16 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 14.1.4 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste doit être considéré.
- 14.1.5 Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

1. PRÉAMBULE

Le championnat Can-Am procure aux jeunes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants du nord-est des États-Unis, des Ontariens et des provinces atlantiques.

2. OBJECTIFS

Les courses Can-Am ont pour but de mesurer nos athlètes aux meilleurs éléments de l'est de l'Amérique du Nord et de sélectionner les athlètes pour la coupe Whistler.

3. ÉPREUVES

- 1 descente de super géant (F+H).
- 1 descente de géant le matin et une descente de géant en après-midi (FEMME)
- 1 descente de géant le matin et une descente de géant en après-midi (HOMME)
- 1 descente de slalom (F+H) le matin et une descente de slalom (F+H) en après-midi.

- 3.1 Les dénivelés et les règles de traçages respecteront les règlements Can-Am.
- 3.2 La durée des Championnats sera de 4 jours qui incluront 3 courses par sexe.
- 3.3 L'ordre des disciplines n'est donné qu'à titre indicatif.
- 3.4 Toutes les épreuves de SL et GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tous les athlètes âgés de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé et qui se seront qualifiés aux championnats provinciaux.

5. QUOTAS

- 5.1 Les quotas seront les suivants. 60 pour USSA Est, 40 pour AOA, 10 pour l'Atlantique et 40 pour SQA.
- 5.2 Les quotas non utilisés par une des délégations ne seront pas redistribués aux autres délégations.

6. CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TIRAGE AU SORT POUR LES « GROUPES DE DÉPART »

6.1 Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité de chacune des délégations dans les différents groupes de départs, un tableau avec de groupe de tirage sera constitué. Si le nombre le permet, on verra à ce que toutes les délégations soient présentes dans chacun des groupes.

Tableau à titre d'exemple

Délégations	Groupe de tirage de filles					Groupe de tirage de garçons						
	1er	2e	3e	4e	5e	total	1er	2e	3e	4e	5e	Total
USSA	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
Ontario	4	4	4	4	4	20	4	4	4	4	4	20
Atlantique	2	2	2	1	1	8	2	2	1	1	1	7
Québec	4	4	4	4	4	20	4	4	4	4	4	20
	16	16	16	15	15	78	16	16	15	15	15	77

Procédure de tirage :

- 1) Le chef de délégation détermine quels sont les athlètes qui seront du 1^{er} groupe de tirage à partir du classement par épreuve des championnats provinciaux.
- 2) On fait un tirage au hasard de ces athlètes pour déterminer un ordre de départ pour les coureurs de ce groupe.
- 3) On fait de même pour chacun des groupes 2, 3, 4 et 5
- 4) L'ordre de départ des **cinq (5)** groupes mis en continuité constitue une liste de tous les athlètes qui prennent part à une course.
- 5) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour la discipline.

6.2 Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

7. Classement individuel

7.1 Classement par épreuve

- 7.1.1 Les points du classement cumulatif du championnat seront distribués selon le cumulatif des points des trois courses.
- 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et dixième (4^e et 10^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».

7.2 Classement cumulatif du championnat

- 7.2.1 Les points du classement cumulatif du championnat seront distribués selon le cumulatif des points des trois courses.
- 7.2.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4e et 5e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 7.2.3 Le trophée Taschereau sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2e et 3e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et recevront un « souvenir ».
- 7.2.4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.
- 7.2.5 La coupe des nations sera remise au cumulatif des 10 meilleurs résultats chez les hommes et chez les femmes.

8. Matériel technique

- 8.1 Consultez les règlements FIS et ACA.
- 8.2 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre.

9. Frais d'inscription

- 9.1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$129 incluant le billet de remontée pour les journées de courses et la taxe de 3\$ par jour, sous réserve des dispositions contenues au point 9.2 ci-dessous.
(Ex : \$120 + 3 jours de course à \$3 = \$129).
- 9.2 Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

10. Traceurs

- 10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement formé de la FESC, niveau II officiel et la licence des entraîneurs à jour. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la FESC et niveau II officiel. Les entraîneurs devront aussi être membres en règle de la USSA et avoir signé le code d'éthique.
- 10.2 Le chef de la délégation aura la responsabilité d'identifier les traceurs.

10.3 Les parcours suivront les spécifications des règles de traçage Can-Am U16.

U16 Can-Am

Discipline	Dénivelé vertical	Distance entre les portes
SL	Max 140-160m	4-6m combinaison vertical 8-11m porte ouverte, max 3 verticale double, min 1 chicane max 3, Min 1 traverse max 3 (max 15m)
GS	Max 300m Min 200m	20-27m, Min 1 traverse max 3(35 mètres de porte pivot à porte pivot)
SG	Max 450m Min 300m	25-45m, traverse (Min 15m) 1 saut recommandé

*Pour les épreuves masculines, les piquets de 27 mm ou 30 mm peuvent être utilisés.

*La distance entre le piquet pivot et la traverse est déterminée par le traceur.

1. PRÉAMBULE

Les Jeux du Canada procurent aux jeunes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants des autres provinces et territoires

Pour plusieurs, la participation aux Jeux du Canada est le couronnement de la saison et la possibilité d'être sélectionné pour la Whistler Cup et la Scara.

2. OBJECTIFS

Le stage de sélection provincial U16 permettra d'identifier les meilleurs coureurs 14-15 ans du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour les Jeux du Canada.

3. ÉPREUVES

- géant
- slalom
- super géant

4. ADMISSIBILITÉ

Tout athlète âgé de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où les Jeux du Canada est disputé, et sélectionné suite au stage de sélection. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.

5. PROSESSUS DE SÉLECTION

5.1 Les athlètes U16 sélectionnés par leur région.

5.2 La sélection comptera une journée de slalom, une journée de géant et une journée de SG. Une 4e journée est prévue au calendrier au cas où la météo obligerait l'annulation d'une journée.

Jour de slalom : 4 manches seront chronométrées (les 2 meilleures descentes seront retenues).

Jour de géant : 4 manches seront chronométrées (les 2 meilleures descentes seront retenues).

Jour de SG : 2 manches seront chronométrées (la meilleure descente sera retenue).

Les athlètes seront classés à l'aide de la grille 500. Dans la situation d'une égalité, la somme des temps (5 manches) sera retenue afin de briser l'égalité.

6. L'ordre de départ

L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, des blocs seront formés selon le nombre d'athlètes par sexe.

À titre d'exemple:

Course 1 = ABCDE

Course 2 = CDEAB

Course 3 = EABCD

Course 4 = BCDEA

Course 5 = DEABC

7 QUOTAS

- 7.1 La proportion des quotas est basée sur le nombre de skieurs inscrits dans la base de données de SQA de l'année précédente. Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe.
- 7.2 Les quotas seront accordés jusqu'à un maximum de 80 participants.
- 7.3 Les quotas non utilisés par une région ne seront pas redistribués.

8. Sélections à la Whistler Cup U16.

- 8.1 Seuls les filles et les garçons qualifiés aux Jeux du Canada U16 sélectionnés sur équipe Canada prendront part à la Whistler Cup.
- 8.2 Il n'y aura pas d'équipe Québec à la Whistler Cup.

9. Sélection à La Scara U16

- 9.1 Les trois meilleurs filles et garçons au classement général des Jeux du Canada U16 qui n'auront pas été sélectionnés sur équipe Canada pour la Whistler Cup, seront sélectionnés pour La Scara
- 9.2 Les athlètes sélectionnés sur l'équipe Canada pour la Whistler Cup ne pourront prendre part à La Scara.

10. Sélections aux CANAM U16

- 10.1 Les filles et garçons qui auront participé aux Jeux du Canada U16 et qui n'auront pas été retenus pour la Whistler Cup ou La Scara, ainsi que les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » des championnats provinciaux, seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les quotas établis par USSA, AOA et SQA (19 athlètes par sexe). En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.
 - 10.1.1 Les filles et garçons sélectionnés pour la Whistler Cup ou La Scara ne pourront prendre part à la Can-Am U16.

- 10.1.2 Si aucun coureur des petites régions ne s'est classé parmi les 19 premiers par sexe, un coureur (par sexe) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 20e et la 30e position. Sinon le/la 20e du classement général participera à la CANAM U16.
- 10.1.3 Les confirmations des athlètes de leur participation à la CANAM U16 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 10.1.4 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste doit être considéré.
- 10.1.5 Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

11. Matériel technique

- 11.1 Consultez les règlements FIS et ACA.

1. PRÉAMBULE :

Ce circuit offre, aux jeunes athlètes de 16 ans et plus, la possibilité de faire des compétitions à un niveau provincial parmi des athlètes de même calibre.

Pour participer à ce circuit, chaque athlète et entraîneur devra signer le code d'éthique et le remettre signé au coordonnateur SQA lors de la première course du circuit sans quoi sa participation à la course sera automatiquement refusée.

2. OBJECTIFS :

Ce circuit se veut une alternative aux circuits FIS élite pour les U18 qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place ou en raison du niveau de compétition nettement supérieur au leur.

Ce circuit permet également d'assurer un lien entre les circuits régionaux et les circuits collégiaux et universitaires leur permettant de continuer à pratiquer le ski dans un cadre de compétition amicale où l'objectif principal est plus axé sur la participation que sur la rivalité.

Les critères d'admissibilité décrits ci-après assurent à ces athlètes une équité et un respect des objectifs fondamentaux de ce circuit, tel que mentionné plus haut.

3. ÉPREUVES DU CALENDRIER RÉGULIER

3.1 La saison régulière permettra à chaque athlète de participer à quatre courses de slalom et quatre courses de slalom géant. Chaque participant pourra participer à un stage de vitesse. Une finale incluant une course de slalom et une course de slalom géant sera tenue pour les athlètes qualifiés.

3.2 Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

4. ADMISSIBILITÉ :

4.1 Tous les coureurs demeurant sur le territoire de SQA, inscrits par leur association régionale et membres en règle d'un club affilié à SQA sont admissibles à ce circuit.

4.2 Tous les coureurs devront posséder leur carte FIS et être membre en règle d'un seul club.

4.3 Tout athlète âgé de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison concernée.

4.4 Un coureur ayant une carte FIS doit avoir plus de 100 points FIS dans une des disciplines techniques (SL ou GS). À la sortie de la liste FIS du 1^{er} novembre de l'année *en cours*, tous les athlètes qui auront plus de 100 points FIS pourront participer à ce circuit. (Si toutefois, les points FIS baissent durant la saison en bas de 100 points FIS, ils pourront continuer à participer à ce circuit pour la saison).

Une copie de la première liste des points FIS de novembre sera conservée et publiée sur le site de Ski Québec alpin dans la section du circuit CJP.

- 4.5 Tout entraîneur qui désire participer à une course doit posséder une carte FIS et être affilié à un club membre de SQA. Toutefois, l'entraîneur ne pourra être responsable d'un ou de plusieurs athlètes s'il participe à la même course et ne pourra pas participer aux réunions des entraîneurs.

6. CLASSEMENT DU CIRCUIT CJP

- 6.1 Les résultats obtenus dans chaque course pour chaque athlète seront calculés en fonction de leur position.
- 6.2 Les résultats obtenus dans chaque discipline pour chaque athlète seront calculés en points de course générant une pénalité de course en points canadiens. De plus, le classement individuel sera exprimé en points selon la grille 500.
- 6.3 Les athlètes qui ne termineront pas une épreuve (DNF ou DSQ) n'auront pas de point pour cette épreuve.

7. REMISE DES PRIX

- 7.1 Pour chaque compétition, il y aura une remise de médailles aux trois premiers des catégories "U18" (16-17 ans) et toutes catégories confondues (hommes et femmes séparément), selon l'ordre numérique inversé de leur rang : bronze, argent et or. De plus, le comité organisateur identifiera lors de cette remise les cinq meilleurs filles et garçons de chaque catégorie.
- 7.2 Finales provinciales : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 7.1.
- 7.3 SQA sera responsable de fournir les trophées aux gagnants.
- Classement général de la saison : remise d'un trophée aux trois meilleures places au classement général de la saison.
- 7.4 SQA fournira les médailles pour toutes les épreuves de la saison ainsi que les trophées pour le cumulatif.

8. FRAIS D'INSCRIPTION

- 8.1 Les frais d'inscription pour les épreuves de SL et GS du calendrier régulier sont fixés à 50.00\$ (42\$ de frais de course + 3\$ de taxes et 5\$ pour le coordonnateur) par athlète et par jour de course.
- 8.2 Un billet de remontée sera offert gratuitement à chaque athlète pour les journées de course et d'entraînement obligatoire.
- 8.3 Tel qu'indiqué à l'article 9.9 des règles communes, un billet de remontée sera offert également aux entraîneurs par tranche de cinq (5) athlètes (1 à 9 = 2 ; 10 à 14 = 3 ; 15 à 19 = 4 ; etc.).
- 8.4 En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.

- 8.5 Les inscriptions de course doivent être complétées 15 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin. <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/zone-membres/>
- 8.6 Le paiement des inscriptions aura lieu avant la réunion des entraîneurs. L'endroit et l'heure de la réunion des entraîneurs seront déterminés par le comité organisateur. Cette information se retrouve sur l'avis de course.

9. ORDRE DE DÉPART ET TIRAGE AU SORT

- 9.1 Le tirage au sort se fera suivant les règlements des points FIS de la liste en vigueur.
- 9.2 Ordre de départ de la deuxième manche :
- L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places.
 - Les athlètes classés parmi les 30 premiers lors de la première manche prendront le départ en position inversée.
 - Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

10. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 10.1 SQA fera les recommandations d'usage aux comités de course pour identifier les arbitres et les traceurs.
- 10.2 Le comité organisateur doit assumer les frais du délégué technique selon les règles de la FIS.
- 10.3 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et officiel alpin de niveau II.
- 10.4 En plus du chronomètre officiel, le comité organisateur se doit de fournir un système de chronométrage conforme aux exigences de la FIS.
- 10.5 L'usage de produit du tabac sous quelque forme que ce soit, de drogue quelle qu'elle soit ainsi que la consommation de boisson alcoolisée sous toutes ses formes sont interdits pendant toutes les périodes durant lesquelles les athlètes sont sous la responsabilité de la Fédération, et ce, qu'ils soient sous le contrôle ou non de leur entraîneur.
- 10.6 Pour des raisons de sécurité, les ouvreurs devront être de catégorie U16 ou supérieure et signer une décharge de la FIS.

1. PRÉAMBULE

Les compétitions provinciales offrent aux jeunes skieurs la possibilité de s'initier au monde du ski cross de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.

2. OBJECTIFS

Exposer les skieurs à des compétitions regroupant des jeunes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

- 3.1 Le parcours de ski cross sera de niveau vert (30 à 40sec) pour la saison 2018-2019. La compétition se déroulera sur 3 jours.
 - 1^{ère} journée : inspection et entraînement par catégorie
 - 2^e journée : inspection et qualification par catégorie
 - 3^e journée : les compétitions par catégories.
- 3.2 Les athlètes retenus pour la 3^e journée seront les athlètes qualifiés parmi les 16 meilleurs de leur sexe et catégorie.
- 3.3 Pour le dénivelé et le nombre de portes, suivre les recommandations du traceur (parcours niveau vert).
- 3.4 Les portes seront de type surf des neiges (spécification) fanions triangulaires (spécification).
- 3.5 Le parcours devra être bâti avec l'aide d'une personne attitrée par SQA.
- 3.6 Le parcours sera inspecté par le jury avant et après chacune des journées de compétitions.
- 3.7 Référence des règlements FIS du Ski Cross –
<http://www.fis-ski.com/uk/disciplines/freestyle/freestyle-skiing-rules/rules.html>

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tout athlète âgé de 16 à 20 ans au 31 décembre de la saison où l'évènement est disputé, résidant sur le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA.

5. QUOTAS

- 5.1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe.
- 5.2 Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

6. TIRAGE AU SORT

- 6.1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première journée de l'évènement. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6.2 Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.
- 6.2.1 La catégorie plus jeune part toujours la première (à moins d'avis contraires du jury)
- 6.3 L'ordre de départ de la qualification est déterminé par un tirage initial par sexe. L'ordre de départ de la 3^e journée est basé sur les résultats de qualification.
- 6.4 Un seul représentant par région a droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. MATÉRIEL TECHNIQUE

- 7.1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 7.2 Les équipements de protection spécifiques doivent être utilisés :
- 7.2.1 Les skis de géant sont obligatoires pour toutes les catégories;
- 7.2.2 Aucune combinaison de descente ne sera tolérée;
- 7.2.3 L'habillement doit permettre au skieur une liberté de mouvement et ne doit pas toucher aux fixations;
- 7.2.4 Un casque est obligatoire (pas d'oreilles souples);
- 7.2.5 La protection pour le dos et la protection buccale sont obligatoires.

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8.1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque catégorie. Les athlètes

terminant de la quatrième à la huitième (4^e à 8^e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et recevront un « souvenir ».

8.3 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général de la compétition sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles, et ce, pour chacune des catégories.

8.4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour l'évènement Ski Cross.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

9.1 Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'évènement devra être offert à l'ensemble des participants.

9.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont admis sur le parcours. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction de la FESC et avoir effectué le module ski cross.

9.3 Il y aura disqualification lorsqu'un athlète pose un des gestes suivants :

- pousse ou touche volontairement un adversaire;
- bloque volontairement un adversaire en changeant de ligne radicalement;
- fait du chasse-neige pour éviter un dépassement;
- bloque un adversaire avec les pôles;
- pousse avec ses bâtons sur la rampe de départ.

10. LE PARCOURS

10.1 Longueur : 30 à 40 secs. Piste de niveau débutant ou intermédiaire.

10.2 Piste : 30m de largeur, 12 à 22 degrés de dénivelé.

10.3 Le départ doit être au moins 3 mètres plus haut que le parcours.

10.3.1 Il doit permettre au skieur d'avoir assez de vitesse sans pousser;

10.3.2 Il est défendu de pousser avec les bâtons au départ.

10.4 Il y aura 30 m entre le départ et le premier virage.

10.5 Il y aura 3 à 5 modules avant le premier virage pour séparer les participants.

10.6 Le premier virage doit exiger un changement de direction d'au minimum 60 degrés et d'au maximum de 100 degrés.

10.7 Les piquets utilisés pour indiquer les virages sont des piquets de surf des neiges à fanion triangulaire.

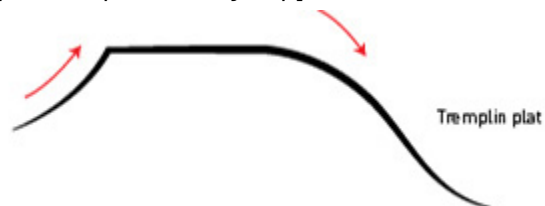
10.8 Le dernier piquet ou module doit être en ligne avec l'aire d'arrivée et celle-ci doit avoir au minimum de 15m de largeur et de 30m de profondeur et être plat.

10.9 Modules permis dans la construction du parcours vert sont :

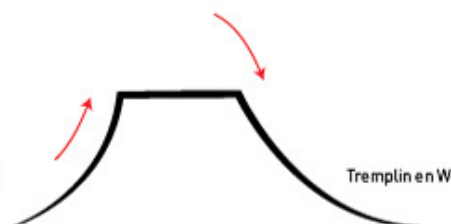
- Rouleau (simple, double ou multiple) [Roller]



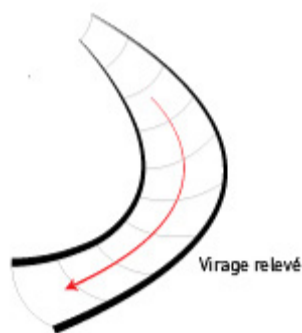
- Tremplin plat [Table top ou table jump]



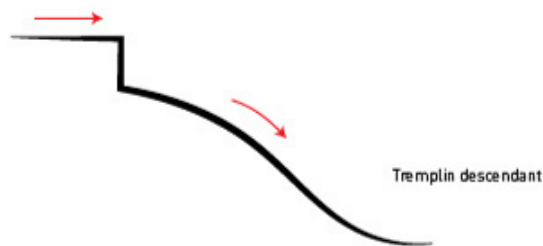
- Tremplin en W [Wu Tang]



- Virage relevé [Bank turn]



- Tremplin descendant [Step Down]



10.10 Tout parcours doit recevoir une approbation par un représentant de SQA.

10.11 Il y aura deux inspections du parcours par le jury par jour, avant l'épreuve et après.

10.12 Les filets de type B sont utilisés tout le long du parcours et doublés selon les zones de chutes et sur recommandation du jury.

10.13 Les drapeaux jaunes doivent être présents durant les inspections.

11. FRAIS D'INSCRIPTION

11.1 Les frais d'inscription de la compétition ne doivent pas excéder \$129 incluant le billet de remontée et la taxe de sécurité de 3\$ par jour pour l'ensemble de l'évènement de ski cross.

(Ex. : \$120 + 3 jours de course à \$3 = \$129).

ALPINE CANADA ALPIN
Saison 2018-2019
LISTE DE POINTS NATIONAUX
(Règlement des points)

1.1 INSCRIPTION DES MEMBRES

Les formulaires de renouvellement de coureurs National ACA doivent être conservés par les clubs. Ceux-ci doivent être en mesure de fournir les formulaires d'inscription signés à SQA s'ils sont demandés. Tout athlète doit être enregistré auprès d'ACA pour figurer sur la liste nationale de pointage. Les règles d'inscription et le format du fichier d'enregistrement sont disponibles auprès de votre association provinciale (OPS). (*Les formulaires transmis par FAX ne sont pas acceptés*).

1.2 CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Âge	2018/2019
U6	4-5	2013-2014
U8	6-7	2011-2012
U10	8-9	2009-2010
U12	10-11	2007-2008
U14	12-13	2005-2006
U16	14-15	2003-2004
U18	16-17	2001-2002
U21	18-19-20	1998-1999-2000
SR	[21-plus]	1997 et avant
MS	[18-plus]	2000 et avant

1.3 PUBLICATION DE LA LISTE DE POINTS

La liste de points d'automne 2018-2019 validée sera disponible pour consultation et téléchargement sur <http://www.acapoints.ca>.

À compter du 1^{er} décembre 2018, une nouvelle liste de points sera calculée et publiée hebdomadairement sur <http://www.acapoints.ca>. La nouvelle liste mise à jour sera publiée chaque mercredi.

1.4 TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE COURSES

Les résultats de course ADMISSIBLES au calcul des points nationaux devront être transmis directement à URL : <http://www.acapoints.ca> sous le format *Skidata 2.02* ou selon le format XML national. *Aucune transmission par courriel, télécopie ou courrier ne sera acceptée*. Une indication (code et commentaire) de l'acceptation des résultats sera produite en ligne lors du téléchargement. Pour être considérés et apparaître sur la liste du mercredi, les résultats doivent être transmis avant 20h00 HNMR (GMT -07:00) chaque **mardi soir**.

1.5 COURSE EN UNE MANCHE

Une seule course en une manche par discipline (SL et GS) est permise en début de saison pour 2018-2019. Toutes les autres courses doivent être de 2 manches pour le slalom (SL) et le slalom géant (GS).

1.6 CALCUL DES POINTS DE COURSE

1.6.1 La formule pour le calcul des points de course sert à exprimer en chiffres (points) et sur la base des résultats, les différences entre le temps du vainqueur et celui des autres concurrents classés.

1.6.2 La formule pour le calcul des points de course est la suivante :

$$P = ((F \times T_x) / T_o) - F \quad \text{ou} \quad P = ((T_x / T_o) - 1) \times F$$

P : points de course

T_o : temps du vainqueur en secondes

T_x : temps du concurrent classé en seconde

1.6.3 Les valeurs "F" 2018-2019 pour les différentes disciplines sont :

DH = 1250

SL = 730

GS = 1010

SG = 1190

AC = 1360

KK= 870

1.6.4 Les points de course servent à déterminer les classements des compétitions et en outre, en rapport avec les points nationaux des concurrents, à l'établissement des pénalités.

1.7 POINTS NATIONAUX

Produite selon les règles ci-dessous, la liste nationale des points sert de base au classement des compétiteurs. Les paramètres de ces règles sont révisés annuellement et sont intégrés aux règlements de course.

Notamment, la liste nationale de points sert à :

- Déterminer les quotas d'inscriptions aux épreuves.
- Établir une base de comparaison pour le regroupement des coureurs ou le tirage au sort lors d'une course ou d'un entraînement.
- Calculer la pénalité de course (conjointement avec les points de course)
- Maintenir le rang des coureurs non participants pour cause de blessure ou d'obligations professionnelles, etc.
- Servir à la qualification aux compétitions selon les catégories



1.7.1 RÈGLES DE CALCUL DES POINTS NATIONAUX:

Cinq (5) règles sont utilisées dans le système de points ACA :

- a) Points d'automne
- b) (Points d'automne + meilleur résultat) / 2
- c) (meilleur résultat + 2^e meilleur résultat) / 2
- d) Meilleur résultat + 20%
- e) Points FIS, si inférieurs au résultat ACA calculé selon les quatre règles précédentes.

- * Les points ne peuvent pas augmenter au cours d'une même saison.
- ** À la fin de la saison (dernière liste) les mêmes règles sont utilisées sauf que les points de la liste d'automne sont majorés de 20% avant l'exécution des calculs.
- *** Les points FIS considérés en (e) doivent être en vigueur au moment où la liste ACA est révisée. Lorsque les deux listes sont publiées simultanément, il y aura un décalage d'une semaine pour que la liste ACA affiche, les points FIS. Notez que pour les courses ACA la liste ACA en vigueur a préséance sur la liste FIS.

1.8 CALCUL DE PÉNALITÉ

Pour une épreuve nationale, la valeur maximale de la pénalité est de **500,00**.

Pour toutes les disciplines, advenant une épreuve où moins de cinq athlètes ont des points de moins de 500,00, la valeur par défaut des points des coureurs ayant plus 500,00 sera de **500,00**.

Aucune valeur "**ADDER**" ne sera utilisée pour les courses de niveau national en 2018-2019.

Le facteur "**Z**" ne sera pas utilisé pour le calcul de la pénalité des courses de niveau national en 2018-2019.

1.9 ADMISSIBILITÉ DES COUREURS

Sans égard à la nationalité, tous les coureurs inscrits auprès d'ACA qui ont acquis une carte ACA canadienne ou une carte FIS canadienne sont admissibles à recevoir des points canadiens et à obtenir un classement sur <http://www.acapoints.ca>.

Aucun résultat de **course nationale** ne peut être transmis à <http://www.acapoints.ca> lorsqu'il comporte des coureurs étrangers (y compris des É.-U.). Les athlètes détenteurs de cartes étrangères doivent être retirés des résultats pour que ces derniers puissent être téléchargés.

1. CONTENU DE L'AVIS

Un avis de course doit contenir les informations suivantes :

- ✧ Lieu et dates de l'évènement ;
- ✧ Épreuves disputées ;
- ✧ Nom de la piste ;
- ✧ Noms des principales personnalités de l'organisation :
 - Directeur d'épreuve ;
 - Chef de piste ;
 - Secrétaire d'épreuve;
 - Délégué technique.
- ✧ Lieu et heure de la première réunion des chefs d'équipe et du tirage au sort;
- ✧ Délai d'inscription et adresse exacte (numéros de téléphone, de télécopieur et adresse électronique).

2. FRAIS

Le coût des réclamations et des protêts sera déterminé par le livre de règlements FIS.

3. PRODUCTION ET TRANSMISSION DE L'AVIS

Le comité organisateur doit produire l'avis de course et le faire parvenir à SQA qui s'occupera de la transmission aux personnes suivantes :

- Président de chaque région
- Directeur général de chaque province
- Alpine Canada Alpin (pour course FIS)
- Directeur de la région Est de USSA
- Délégué technique
- Commanditaire (s'il y a lieu)

4. DÉLAIS D'ENVOI

L'avis de course doit parvenir aux intervenants mentionnés ci-dessus dans les délais suivants :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| • Coupe du Monde | 8 semaines ou plus |
| • Nor-Am | 4 à 6 semaines |
| • Championnat canadien | 4 à 6 semaines |
| • Championnat provincial | 4 semaines |
| • Compétitions provinciales | 4 semaines |
| • Compétitions régionales | 3 semaines |

(cet avis doit parvenir à SQA la semaine précédant le délai proposé)

1. Seules les inscriptions sur le formulaire FIS officiel seront acceptées.
2. Un seul formulaire par région.
3. Toute inscription pour une course à l'extérieur du Québec doit parvenir aux bureaux de Ski Québec alpin selon le délai avant l'évènement indiqué au paragraphe 5 ci-dessous. Les clubs et athlètes intéressés, incluant les athlètes étudiant dans un collège, une académie ou une université américaine, doivent passer par leur région respective.
4. Toute inscription d'un athlète provenant d'une académie américaine ou canadienne pour une course au Québec doit se faire par le biais de la région où il est inscrit. L'athlète doit être un membre en règle de ladite région de SQA.
5. L'inscription doit arriver à SQA ou au comité organisateur dans les délais suivants :

Nor Am	30 jours avant la course
FIS provinciales	14 jours avant la course
Événements provinciaux	14 jours avant la course
6. Si l'inscription n'est pas acceptée, étant donné les quotas disponibles, SQA contactera les régions concernées, mais elle n'est pas responsable d'informer les athlètes.
7. Toute inscription peut être annulée dans un délai de maximum de 7 jours avant la course.
8. Les athlètes doivent être détenteurs d'une carte FIS.
9. Les athlètes effectuant des chèques sans provision se verront imposer les sanctions administratives appropriées.

AVIS DE COURSE
TITRE DE LA COURSE
DATE
HOMMES / FEMMES

REEMPLIR LES PARTIES SOULIGNÉES

ÉPREUVES	<u>DH, SL, GS, SG</u> , Hommes et Femmes
ENDROIT	<u>Station de ski</u> , Québec
DATES	Horaire <u>Jour 1, heure de départ : épreuve et sexe</u> <u>Piste :</u> <u>Jour 2, heure de départ : épreuve et sexe</u> <u>Piste :</u>
ORGANISATION	Club de ski _____
SANCTION	Calendrier des courses FIS 2018-2019
ADMISSIBILITÉ & RÈGLEMENTS	Les règlements de Alpine Canada Alpin, de Ski-Québec alpin et de la F.I.S. seront observés.
INSCRIPTION	Directives Envoyer vos inscriptions sur formulaires officiels FIS seulement par télécopieur au numéro <u>(xyz) xxx-xxxx</u> ou par courrier électronique au _____.
	Frais d'inscription \$___ par course incluant le billet de remontée mécanique, au nom de " <u>nom désiré sur le chèque</u> ". Le secrétariat de course sera ouvert de <u>xh00 à yh00</u> , où _____.
	(Point #4 - Page. 4010 du manuel des règlements) Une taxe de 3\$ par athlète/par course sera chargée et déposée dans un compte qui aura pour but de subvenir à tout besoin futur d'équipement de sécurité. (Les frais d'inscription incluent ce 3\$).

Date limite d'inscription
Journée et date

Nous acceptons l'argent comptant, les chèques de voyage ou d'équipe. Cependant, LES CHÈQUES PERSONNELS SERONT REFUSÉS. S.V.P. le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription.

DOSSARDS	Un chèque de \$100 par équipe doit être versé comme dépôt. Le tout sera remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Aucun remboursement aux équipes des gagnants qui ne se présentent pas à la remise de médailles (politique de ACA).
ENTRAÎNEMENT	Sera déterminé à la réunion des entraîneurs
RÉCLAMATIONS ET PROTÊTS	Toute réclamation et protêt doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnée d'un dépôt en argent de \$100 canadien (RIS 644.4).
RÉUNION DES CHEFS D'ÉQUIPE	Réunion et tirage au sort le <u>date, heure et endroit</u> . Représentation et droit de parole d'une seule personne par province ou pays.
TABLEAU D'AFFICHAGE	<u>Emplacement du tableau d'affichage officiel</u>
REMISE DE PRIX	<u>Lieu et heure (15 minutes après la fin de la course)</u> de la distribution des prix.
HÉBERGEMENT	Responsabilité des coureurs et entraîneurs
INFORMATIONS	<u>Nom du président du club ou du directeur d'épreuve</u> <u>Numéros de téléphone et adresse électronique</u> Ski-Québec alpin – Geneviève Coulloudon tél.: 514-252-3089 #3715, courriel : sqa@skiquebec.qc.ca
COMITÉ DE COURSE	<u>Directeur d'épreuve</u> <u>nom</u> <u>Secrétaire de course</u> <u>nom</u> <u>Chef de piste</u> <u>nom</u> <u>délégué technique</u> <u>nom</u>
RESPONSABILITÉ	<u>Station de ski</u> , les organisateurs de la course ainsi que les directeurs du <u>Club de ski</u> se dégagent de toutes responsabilités en rapport avec ces compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.

BONNE CHANCE!!!

Sanction – SQA/ A.C.A. / F.I.S.
Parrainée par SQA

Concours FIS (FIS, NAC, NC senior) 2018-2019

1. PRÉAMBULE

Le Concours FIS est composé d'épreuves sanctionnées par la F.I.S. et il attire des compétiteurs de l'Est-du-Canada, des États-Unis et de l'Europe. Ce circuit, développé par Ski Québec alpin, favorise la tenue d'épreuves en régions périphériques.

2. OBJECTIFS

Offrir aux athlètes un niveau d'excellence supérieur dans un cadre propice au développement de leur talent. Favoriser l'initiation de nos compétiteurs à des courses de calibre international.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

- 3.1 Les athlètes de catégorie junior et senior ainsi que les compétiteurs n'étant plus encadrés, mais qui demeurent actifs et dont la participation aide à maintenir le calibre des concours. La participation de compétiteurs de l'extérieur est souhaitée afin de promouvoir le caractère international prévu.
- 3.2 Les membres de l'Équipe du Québec ont priorités sur tous les événements sanctionnés par la FIS
- 3.3 La priorité sera accordée aux membres de l'équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Par la suite les quotas seront accordés selon les point FIS dans la discipline concernée.

4. ÉPREUVES

Voir calendrier des épreuves

<http://www.skiquebec.qc.ca/fr/evenements/>

5. CLASSEMENT AU CIRCUIT

- 5.1 Les points seront accordés selon la place obtenue lors de l'épreuve.
- 5.2 Les points seront attribués **selon la grille 500**.
- 5.3 Les concurrents devront être présents lors de la remise des médailles après chaque épreuve sans quoi ils perdront les points gagnés individuellement lors de cette épreuve et ceux-ci ne pourront être considérés dans le calcul menant à l'attribution de la Coupe.
- 5.4 Lors de la présentation des résultats des épreuves, les athlètes ayant obtenu les 1^{ère}, 2^e et 3^e places, dans chaque catégorie recevront une médaille. De plus, aux finales, les athlètes ayant remporté les 1^{ère}, 2^e et 3^e places au classement général se verront décerner le trophée de leur catégorie.

6. FRAIS D'INSCRIPTION

- 6.1 Les frais d'inscription maximum sont:
 - Événement technique à sexe unique -**70\$**
 - 1 slalom - **50 \$**
 - 1 slalom géant - **50 \$**
 - 1 super géant - **80\$**
 - 1 descente - **115 \$**
 - 1 super combiné - **85 \$**

- 6.2 Les frais d'inscription comprennent le coût des billets de remontée mécanique pour la durée de la compétition et des jours d'entraînement obligatoires, ainsi que toutes les taxes (3\$+5\$).
- 6.3 Les membres actuels de l'Équipe du Québec ne paient pas de frais d'inscription pour toute épreuve entrant en ligne de compte pour le Concours FIS.
- 6.4 Dans le cadre d'annulation d'évènements, la politique de remboursement des frais d'inscription est la suivante: aucuns frais ne seront remboursés aux athlètes inscrits; cependant, dans le cas d'une annulation due au manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais d'inscription seront remboursés. Cette décision est de la responsabilité de SQA et est sans appel.
- 6.5 Les inscriptions de course doivent être complétées 14 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin.
<http://www.skiquebec.qc.ca/fr/zone-membres>.
- 6.6 Le paiement des inscriptions aura lieu avant la réunion des entraîneurs. L'endroit et l'heure de la réunion des entraîneurs seront déterminés par le comité organisateur. Cette information se retrouve sur l'avis de course.

7. TROPHÉES

La remise des médailles se déroulera selon le protocole suivant :

- 7.1 Concours en saison : pour chaque compétition, remise d'une médaille aux trois premiers des catégories "junior 1" (15 et 16 ans) et junior 2 + senior (hommes et femmes séparément), selon l'ordre numérique inversé de leur rang : bronze, argent et or.
- 7.2 Finales provinciales – Concours FIS : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 7,1. Classement général de la saison : remise d'une médaille aux trois places d'honneur pour les catégories hommes et femmes.

8. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 8.1 Les juges de portes doivent être âgés d'au moins 16 ans et être à la disposition du jury après les compétitions, aux fins de consultation en cas de protêt.
- 8.2 Une province canadienne autre que le Québec qui organise une course en sol québécois doit remplir les conditions suivantes:
- 1) Aucun autre évènement FIS de mêmes sexes ne doivent être tenu dans la province à cette date;
 - 2) La coordination de l'évènement doit se faire via les bureaux de Ski Québec alpin pour un évènement organisé sept (7) jours avant ou sept (7) jours après un évènement FIS organisé par Ski Québec alpin au Québec
 - 3) L'évènement doit être organisé par un club affilié Ski Québec alpin doit respecter les règlements de cette dernière. Une exception peut être faite pour Camp Fortune.

9. QUOTAS

- 9.1 Dans le cadre de la finale de la Super Série Sports Experts. Les quotas canadiens seront attribués aux participants selon le classement cumulatif du circuit.
- 9.2 Seuls les athlètes de l'équipe nationale, provinciale ou les athlètes invités spéciaux pourront participer sans avoir de points au classement.

Révisé en mai 2018

Objectif de la politique

Que les athlètes et entraîneurs québécois se concentrent sur le classement et le désir de gagner le circuit provincial au détriment de faire une course aux points, sans toutefois négliger nos élites en leur permettant de participer à des épreuves de catégories supérieures.

Description

La politique de SQA pour la participation à des courses hors Québec est la suivante. Tout athlète de niveau FIS faisant partie des programmes élités québécois doit prioriser la participation aux événements de la Super Série et ce avant toutes autres courses ou circuits. Dans le cas où il y aurait conflit de calendrier avec la Super Série et une course de catégorie supérieure, un entraîneur responsable d'un athlète équivalent au niveau provincial¹, peut faire la demande d'inscription pour une course hors Québec au Directeur athlétique de SQA.

CLIENTÈLE CIBLÉE

La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

Marche à suivre

Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités auront préséance sur les membres d'équipes régionales. Après approbation, les inscriptions seront transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants.

Les inscriptions doivent être soumises sur le site Internet de Ski Québec alpin selon les règles appropriées.

Procédure de demande d'inscription de course hors Québec

- La région responsable de l'athlète doit faire parvenir le formulaire d'inscription au bureau de SQA ou il sera vérifié par le Directeur athlétique.
- Si l'athlète est dans son droit de participer à l'épreuve selon les politiques provinciale et nationale, le Directeur athlétique fera suivre l'inscription de course au comité organisateur de ladite course.

¹Athlète de niveau provincial : Tout athlète ayant moins de 45 points pour les épreuves techniques et moins de 70 points pour les épreuves de vitesse dans la discipline qui fait l'objet de la demande d'inscription, excluant tout athlète première année U18.

Procédure pour les entrées de course.

Les entraîneurs devront suivre cette nouvelle politique et cette procédure et envoyer leurs inscriptions à SQA. Alpine Canada alpin n'acceptera pas les entrées de course provenant des entraîneurs des programmes des académies.

1. Tous les athlètes des (A/U/C) devront participer à 4 courses FIS au Québec dans une période de **un an** sans quoi ils ne pourront conserver leur statut de membre en règle. Cette règle est appliquée pour la qualification aux « World University Games Teams ». Si les athlètes ne rencontrent pas cette exigence FIS, ils ne pourront pas renouveler leurs cartes FIS la saison suivante.
2. Les entrées de course doivent être complétées **14 jours** avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin.
http://www.skiquebec.qc.ca/coach_login.php
3. Il est de la responsabilité des entraîneurs de compléter les inscriptions de courses en inscrivant, les bons points FIS de la discipline au moment de l'inscription. Ce sont les points qui seront employés lors de l'attribution des quotas et pour les sélections.
4. Vous pourrez retrouver les quotas provinciaux sur le site Internet de SQA ou si vous référez au Directeur athlétique.
5. Les entrées de course en retard seront acceptées seulement s'il y a des places de disponibles.
6. Pour les courses hors pays, les demandes doivent être soumises à SQA **40 jours avant la course**. Les athlètes souhaitant participer à des courses hors pays doivent répondre à certains critères avant d'être acceptés.

Critères d'ACA (hors pays)

<http://www.canski.org/webconcepteur/web/alpine/en/programs/nav/generalinfo.html?page=details.jsp&iddoc=78083>

1. PRÉAMBULE

Les OSP/clubs inscrivent leurs athlètes à la plupart des courses FIS tenues au Canada. ACA inscrit les athlètes pour toutes les courses tenues hors du Canada, dont les Nor-Am et les Coupes du Monde. Il est arrivé à l'occasion que certains athlètes ne se soient pas présentés aux courses et les personnes responsables n'ont pas été avisées. Les athlètes sont ainsi demeurés au tableau d'affichage et ont, par conséquent, empêché d'autres athlètes éligibles et disponibles de prendre part à ces courses.

2. COURSES DONT LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR ACA

Procédure d'inscription

Les OSP fournissent le nombre d'athlètes à inscrire deux semaines avant la première rencontre des capitaines d'équipe.

Les OSP doivent informer ACA de tout retrait ou changement à la liste originale fournie à ACA.

ACA doit confirmer la réception de cette modification et choisira le prochain athlète éligible et en avisera le CO ainsi que la division de l'athlète éligible.

Si aucune confirmation n'est reçue d'ACA, ACA considérera n'avoir jamais reçu l'avis de changement.

3. ABSENCE LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR ACA

1. Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation qu'ACA était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.
2. Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle ACA n'est pas avisée de la non- participation de l'athlète à la course.

Cette norme s'applique à tous les athlètes même ceux de l'ECSA.

- Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.
- Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.

4. COURSES LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR LES RÉGIONS OU LES CLUBS

Il est à noter qu'à cet effet, le CO hôte recevra les inscriptions selon les règlements de l'OSP.

- Procédure d'inscription :

Les noms des athlètes à inscrire selon les procédures des OSP.

Les OSP/régions/clubs doivent communiquer tout retrait/changement de la liste originale au CO.

Le CO doit confirmer la réception de ce changement, l'OSP hôte choisira le prochain athlète éligible et en avisera ses zones et club.

Si aucune confirmation n'est reçue du CO, il est considéré que l'avis n'a pas été reçu.



5. ABSENCE LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR L'OSP/RÉGION/CLUB

1. Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation que le CO était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.
2. Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle le CO n'est pas avisé de la non-participation de l'athlète à la course.
3. Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.
4. Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.

DÉCLARATION DE LA MISSION

« Développer à travers le Canada des programmes de compétition récréatifs qui encouragent une participation dans un environnement sécuritaire et positif afin de nourrir la croissance personnelle et la camaraderie pour tous les coureurs adultes. »

COMITÉ

ACA Ashlie Avoledo AAvoledo@alpinecanada.org

Personnes ressources au Québec

QC Lewis Heilig lewis.heilig@videotron.ca

FRAIS

Pour concourir à un évènement sanctionné, le compétiteur doit être membre d'un club affilié à Alpine Canada Alpin et détenir une adhésion maître valide pour la saison actuelle.

Le niveau des frais de compétiteur de 147\$ s'applique aux compétiteurs qui désirent une carte nationale pour les raisons suivantes:

- courir pour les points canadiens
- concourir aux courses des maîtres régionales américaines ou nationales
- concourir aux épreuves des maîtres FIS partout au monde

POINTS

Les compétiteurs Maîtres détenteurs de cartes canadiennes sont tirés par points d'épreuves selon leurs points canadiens. Les autres seront tirés à la fin.

Les points canadiens ne sont pas valides pour les tirages aux épreuves américaines des Maîtres.

Les points FIS des Maîtres sont seulement utilisés lors d'épreuves des maîtres FIS

CASQUE PROTECTEUR

Des casques protecteurs spécifiques au ski alpin sont obligatoires dans toutes les disciplines. Tous les types de casques de slalom (incluant les protecteurs faciaux) sont présentement acceptés aux courses des Maîtres. Il est hautement recommandé de porter un casque avec la surface du haut souple dont la coquille et le rembourrage couvrent la tête et les oreilles, ce casque doit avoir été certifié par un organisme reconnu.

Sanction - SQA / A.C.A. / F.I.S.

**Championnats canadiens (Ce championnat a été intégré aux Championnats canadiens sénior)
U18**

1. PRÉAMBULE

Ces championnats permettent à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

2. OBJECTIFS

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.
- Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien.
- Augmenter la participation de nos jeunes aptes à y concourir.
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe canadienne.
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

- 3.1 La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.
- 3.2 Les athlètes U18 (16-17 ans) doivent se qualifier lors des championnats canadiens U18 pour les Championnats Canadiens Senior.

Sanction - SQA / A.C.A. / F.I.S.
Parrainée par SQA

1. PRÉAMBULE

Ce circuit permet à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

Le calendrier de ces concours favorise la tenue des compétitions en début de saison dans l'Est et, considérant les exigences du circuit, planifie la tenue des épreuves de vitesse dans l'Ouest. Les finales rassemblent l'élite nord-américaine. La tradition veut que, pour les finales, il y ait alternance entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, dû à différents facteurs, ce principe n'est pas toujours respecté.

2. OBJECTIFS

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.
- Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien en début de saison.
- Augmenter la participation de nos jeunes aptes à y concourir.
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe canadienne.
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

3,1 La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

3,2 Marche à suivre

Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités auront préséance sur les membres d'équipes régionales. Après approbation, les inscriptions seront transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants.

Les inscriptions doivent être soumises sur le site de ski Québec alpin.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

4.1 Les frais d'inscription maximum sont:

- Événement technique à sexe unique -	70\$
- 1 slalom -	50 \$
- 1 slalom géant -	50 \$
- 1 super géant -	73 \$
- 1 descente -	115 \$
- 1 super combiné -	85 \$

NOUVELLES HOMOLOGATIONS

La date limite de demande pour une nouvelle homologation pour la saison 2018/2019 est le 1^{er} mai 2018.

HOMOLOGATION DE PISTE FIS

Toutes les courses sanctionnées FIS doivent être tenues sur des pistes qui ont été examinées et approuvées par un inspecteur nommé par le sous-comité des pistes alpines de la FIS. (RIS Art. 650.1)

Un Certificat d'homologation sera émis et signé par le président du sous-comité des pistes alpines et sera accompagné d'un rapport détaillé des spécifications techniques de la piste. Une copie d'un rapport d'homologation valide et à jour et un certificat doivent être mis à la disposition du délégué technique affecté à une course sanctionnée par la FIS. (RIS Art. 603.4.9.1)

Au Canada, Alpine Canada Alpin est responsable du calendrier des inspections, de la collecte et du paiement des frais d'homologation et du maintien d'un dossier à jour de tous les rapports d'homologation canadiens.

La procédure d'homologation implique un processus à plusieurs niveaux.

1) *L'appliquant:*

- a) Complète et soumet une demande d'inspection pour homologation;
- b) Rassemble toute la documentation spécifique qui doit être fournie à l'inspecteur désigné avant la visite du site (RIS Art. 650.4.1 à 650.4.6);
- c) Paie les frais d'homologation à ACA ou à la province. Le paiement des dépenses de l'inspecteur se fait directement à celui-ci.

2) *Alpine Canada Alpin:*

- a) Nomme un inspecteur. (Pour les nouvelles pistes de descente, l'inspecteur ne doit pas être du Canada (RIS Art. 650.5);
- b) Planifie une date appropriée pour l'inspection. Ceci peut se faire afin d'inclure la présence des représentants du club et /ou de la région de ski de l'appliquant.

3) *L'inspecteur :*

- a) Fait l'inspection du site avec les représentants du club et/ou de la région de ski de l'appliquant;
- b) Prépare le rapport d'homologation en plusieurs copies et le soumet au Président du sous-comité des pistes alpines.

4) *Président, sous-comité des pistes alpines :*

- a) Revoit la documentation et les spécifications;
- b) Vérifie que tous les frais ont été acquittés;
- c) Endosse le certificat d'homologation et envoie des copies à la fédération nationale. Une (1) copie est classée au bureau de la FIS, les autres copies sont gardées au bureau d'ACA, de l'inspecteur, de la province et du club /région de ski.

Les pistes de DH et SG FIS doivent être inspectées tous les cinq ans. (RIS Art. 650.6.6.1) Les pistes de GS et SL FIS (depuis le mois de novembre 1999) doivent être inspectées tous les 10 ans. (1999 Précisions Art. 650.6.6.2)

Dans tous les cas, les pistes qui subissent des modifications naturelles ou artificielles importantes durant la période de validité doivent être de nouveau inspectées et certifiées. Le processus de « ré-homologation » est le même que celui d'une nouvelle homologation.

Le bureau de la FIS avise ACA des pistes qui devront subir une inspection. ACA en avise ensuite les provinces.

L'inspection des pistes de DH et SG (5 ans) et GS et SL (10 ans) exige une visite du site et la confection d'un rapport d'inspection d'une page. S'il y a des changements importants (selon l'inspecteur), un rapport complet accompagné de la documentation sera complété et soumis. Sur nouvelle approbation du sous-comité des pistes alpines, un nouveau certificat assorti d'un nouveau numéro sera émis. Ce certificat doit être conservé avec les rapports d'homologation d'origine et doit rester à la disposition du DT pour révision avant les courses FIS.

Toutes les pistes qui n'auront pas été inspectées à la fin de la période de validité seront retirées de la liste des pistes approuvées. Avant d'établir le calendrier de course FIS sur des pistes dont la certification valide est expirée, les pistes doivent être homologuées au même titre que des nouvelles pistes.

FRAIS D'INSPECTION POUR HOMOLOGATION

	Homologation ou ré-homologation
Une piste/ une discipline -	\$300.00
Deux disciplines - même piste	\$300.00
Trois ou quatre disciplines - même piste	\$600.00

Exemple:

Une discipline (DH, GS, SL ou SG) sur une piste	\$300.00
Toute combinaison de deux disciplines sur ne même piste	\$300.00
Trois ou quatre disciplines sur une même piste	\$600.00

* Ces prix sont sous réserve de modifications.

Les pistes pour hommes et femmes pour la même discipline sur une piste peuvent être incluses sur le même rapport. Les mêmes frais s'appliquent.

Photocopie de remplacement du dossier des rapports d'homologation de la FIS se fait au coût de \$35.00 par rapport. Tous les frais sont payables à Alpine Canada Alpin.

DATES LIMITES :

1 mai - Alpine Canada Alpin doit recevoir le formulaire de demande d'application pour homologation.

15 septembre - L'inspection de la piste doit être faite et TOUS les documents nécessaires doivent être soumis à l'inspecteur.

L'Association canadienne des sports d'hiver doit recevoir la requête en homologation. Faites parvenir votre requête à l'adresse suivante: info@canadiansnowsports.com et à julielemi@gmail.com en mettant en copie le Service aux membres d'Alpine Canada Alpin : info@alpinecanada.org

Les inspections demandées et les documents soumis après le 15 septembre pour l'homologation de pistes devant être utilisées pendant la présente période de compétition seront sujets à des frais de retard de \$200.00 par rapport de discipline. Si la piste n'est pas demandée pour la présente période de compétition, elle ne sera homologuée que l'été suivant.

DÉPENSES DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur est en droit d'exiger les débours suivants :

Compensation par jour (incluant le voyage et les journées d'inspection)	\$120.00
Transport en voiture	\$0.70/km
Transport aérien	Classe économique entre la résidence de l'inspecteur (aéroport le plus près) et le site
Hébergement/Repas	Tel qu'entendu entre l'appliquant et l'inspecteur
Autres dépenses d'inspection	Photocopies, courrier par la poste, courrier, télécopieur, téléphone

Les dépenses doivent être soumises sur le formulaire officiel de la FIS « Comptes de dépenses pour les inspecteurs » au club, région ou comité organisateur de course et payable directement à l'inspecteur.

La soumission des dépenses de l'inspecteur (selon les termes ci-dessus) est à la discrétion de l'inspecteur.

- Quotas
- Kombi
- Épreuve parallèle
- Code d'éthique et sanctions
- Traçage
- Protocole d'athlètes (Circuit CJP)
- Protocole des entraîneurs (Circuit CJP)
- Protocole d'athlètes U16 et moins
- Processus d'appel - Sélection à une délégation provinciale